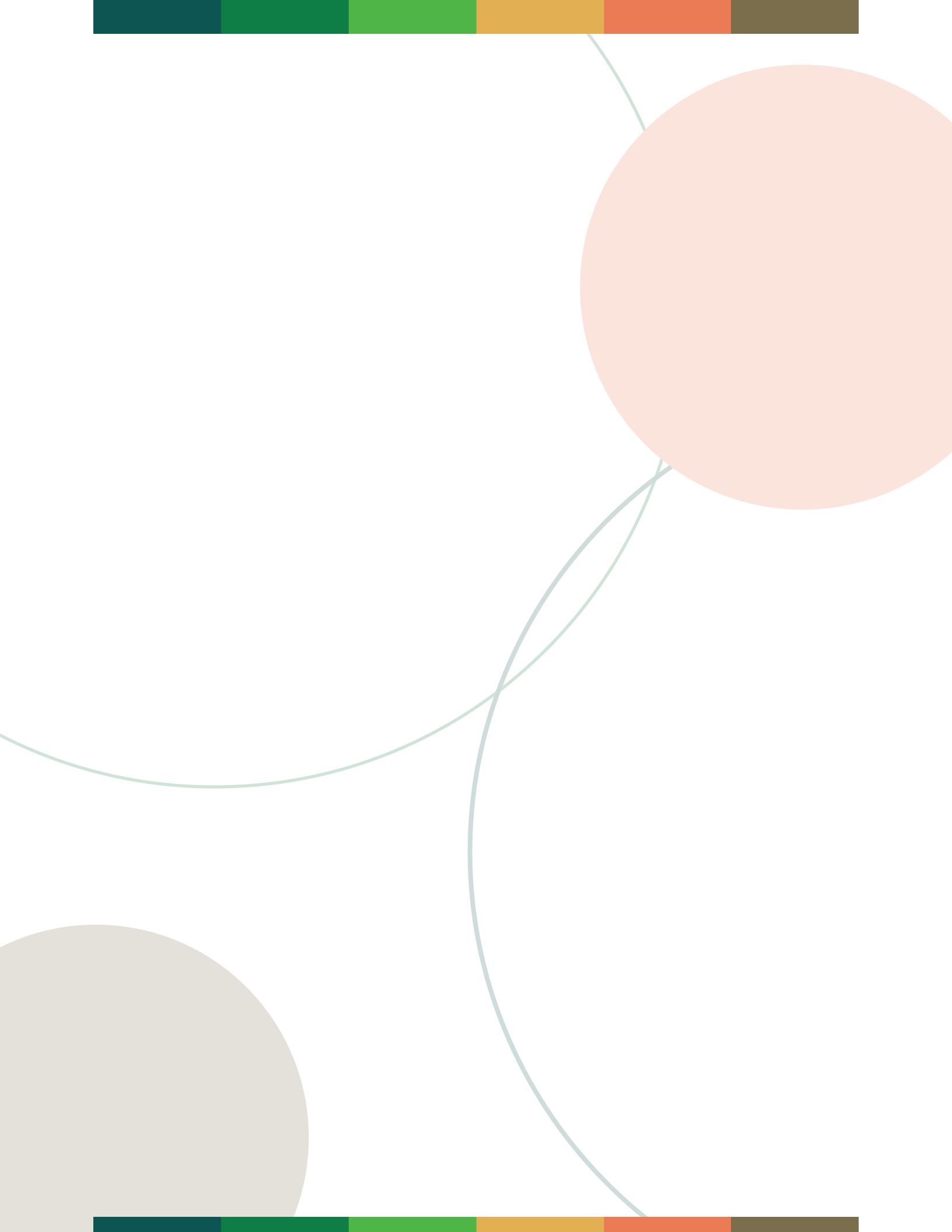




Écoles écocitoyennes de l'Outaouais

Un chemin facile vers l'écocitoyenneté!

Une introduction au programme



Remerciements

Enviro Éduc-Action désire remercier les partenaires du programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais:



Les commanditaires:



Les donateurs:



Ainsi que les contributeurs suivants:



La création du programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais n'aurait pas été possible sans l'appui de tous ces organismes et programmes.

Bien que le programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais soit original et qu'il possède sa propre identité, il s'est inspiré du programme Avenir Viable Écoles Communauté (AVEC) de la Conférence régionale des élus de Laval ainsi que du programme ÉcoÉcoles de l'Ontario, dont nous remercions les équipes pour leur confiance et appui.

Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, Un chemin facile vers l'écocitoyenneté : Une introduction au programme

Rédaction : Simon Landry et Geneviève Carrier
Révision du texte : Cécile Pluchon
Conception graphique : VERYA.ca
Publication : Enviro Éduc-Action

Ce document peut être reproduit librement pour une utilisation pédagogique.



**Enviro
Educ-Action**
www.enviroeducaction.org

177, Prom. du Portage, 3e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4
Téléphone : 819-205-1082
Courriel : ecoles-eco@ecoles-eco.ca

Toutes les précautions raisonnables ont été mises en œuvre afin de retracer les titulaires des droits d'auteur sur le matériel et d'en faire dûment mention. Nous nous ferons un plaisir de rectifier toute omission éventuelle dans une édition subséquente.

Table des matières

Introduction.....	5
Qu'est-ce que le programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais?.....	5
Quels sont les objectifs du Programme?.....	6
Quelles sont les conditions d'admission?.....	7
Quels sont les modes de fonctionnement?.....	8
Libre accès Web.....	8
Accompagnement sans certification.....	9
Services et outils offerts.....	9
Accompagnement avec certification.....	11
Services et outils offerts.....	11
Comment fonctionne le mode <i>Accompagnement sans certification</i> ?.....	12
1. Inscrire votre école: c'est facile!.....	12
2. Inclure l'écocitoyenneté et l'environnement dans le plan de réussite de votre école: On s'engage!.....	13
3. Commandez la formation d'introduction au programme pour le personnel: Favoriser le succès!.....	13
4. Créer le comité environnemental: La pierre angulaire des initiatives!.....	14
5. Effectuer un bilan environnemental initial de l'établissement: Le programme écoles écocitoyennes vous facilite la tâche!.....	15
6. Réduire la quantité de matières résiduelles envoyée au site d'enfouissement: c'est simple avec le trio de services « Adieu déchets »!.....	16
7. Travailler avec la communauté: pour solidifier le leadership écocitoyen!.....	16
Quelles sont les étapes additionnelles pour le mode <i>Accompagnement avec certification</i> ?.....	17
8. Préparer un plan d'action: On s'organise!.....	17
9. Mettre le plan d'action en œuvre: On met la main à la pâte!.....	18
10. Effectuer le bilan environnemental final de l'établissement: Le programme écoles écocitoyennes vous facilite la tâche!.....	18
11. Envoyer le bilan environnemental final (et les preuves demandées) pour obtenir la certification: on célèbre!.....	19
Quelle visibilité sera offerte à votre école?.....	20
Pourquoi tenter d'obtenir la certification?.....	20
Bibliographie.....	21
Annexe.....	22
Récapitulation des documents à fournir.....	22



Note sur les appellations du Programme

L'appellation Écoles écocitoyennes est parfois utilisée pour désigner le programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais. Nous tenons donc à spécifier qu'il est important de ne pas confondre ce dernier avec le programme École écocitoyenne (singulier) de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), mis sur pied simultanément. Ce programme est destiné pour le moment aux écoles de la région de Montréal et de Laval.

Introduction

Qu'est-ce que le programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais?

La préservation de l'environnement nécessite la participation de tous. Or, les écoles¹ ont un rôle particulièrement important à jouer pour plusieurs raisons, dont:

- le fait que les établissements scolaires ont une empreinte écologique élevée en raison de la grande consommation quotidienne qui s'y produit: énergie, eau, matières résiduelles, etc.
- le fait que les citoyens passent tous par des écoles primaires et secondaires et / ou par des centres d'éducation des adultes et
- les élèves du primaire et du secondaire sont à l'âge où ils ont le maximum de chances de modifier leurs habitudes de vie (Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, 2007).

QU'EST-CE QUE L'ÉCOCITOYENNETÉ?

L'écocitoyenneté est un type de citoyenneté reconnaissant l'appartenance des citoyens à la communauté biotique locale et mondiale et le droit de tous les citoyens à un environnement sain.

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCITOYEN?

Un écocitoyen est un « citoyen qui, par son attitude, ses choix, ses gestes quotidiens, vise à diminuer les effets négatifs sur l'environnement » (Office québécois de la langue française, 2011).

¹ Le programme utilise la définition suivante du terme « école »: « Ensemble des élèves et du personnel d'un établissement d'enseignement » (Office québécois de la langue française, 2002). Dans le cadre du programme, le terme « école » doit donc être compris comme incluant les centres d'éducation des adultes. Il est également à noter que, pour simplifier les textes explicatifs de ces documents, le même principe est appliqué lorsque le terme désigne l'établissement ou ses bâtiments.



Le programme Écoles écocitoyennes aide les écoles primaires, secondaires, et les centres d'éducation des adultes à améliorer leur bilan environnemental et à développer le leadership écocitoyen chez leurs élèves.

Cette aide est fournie sous forme:

- d'animations et de formations;
- de services-conseils;
- d'appui à la gestion de projets;
- d'un service de réseautage;
- ainsi que de guides et d'outils clé-en-main adaptés au milieu scolaire.

Quels sont les objectifs du Programme?

Ils sont de:

- développer la participation citoyenne des élèves dans le domaine de l'environnement;
- rapprocher les élèves de la nature;
- compléter les curriculums pour promouvoir les connaissances liées à la nature et à l'environnement;
- inculquer aux élèves un sentiment de responsabilité collective quant à la préservation de l'environnement;
- aider les écoles à réduire leurs impacts environnementaux;
- favoriser la pérennité des initiatives environnementales des écoles;
- contribuer à la création de liens entre les écoles et leurs élèves et la communauté environnante et
- aider les écoles à être reconnues pour leur travail de préservation de l'environnement.



Les volets du Programme sont les suivants:



Travail d'équipe,
leadership communautaire
et synergie



Éducation relative à
l'environnement et
rapprochement avec la
nature



Gestion des matières
résiduelles



Gestion de l'énergie



Gestion de l'eau



Renaturalisation des
terrains d'école et
protection de milieux
naturels

Quelles sont les conditions d'admission?

L'école doit:

- être une école primaire, une école secondaire, ou un centre d'éducation des adultes de l'Outaouais désirant développer l'écocitoyenneté de ses élèves;
- maintenir ses effets négatifs sur l'environnement à un niveau raisonnable et
- ne pas avoir été reconnue coupable d'une infraction aux lois et aux règlements environnementaux de sa municipalité, du Québec ou du Canada commise lors des deux années précédant la demande de participation.



Quels sont les modes de fonctionnement?

Pour développer l'écocitoyenneté de leurs élèves à l'aide du programme Écoles écocitoyennes, les écoles peuvent choisir entre trois modes de fonctionnement.

LIBRE ACCÈS WEB

**ACCOMPAGNEMENT
SANS CERTIFICATION**

**ACCOMPAGNEMENT
AVEC CERTIFICATION**

Libre accès Web

Le mode Libre accès Web est le mode de fonctionnement le plus simple du Programme. Et c'est gratuit!

 Date limite pour l'inscription: Aucune

Accédez en ligne à tout moment à une offre de documentation pouvant vous guider dans le développement de l'écocitoyenneté de vos élèves et dans les projets environnementaux que vous entreprenez.

Pour accéder à ces contenus, visitez le site Internet du Programme au www.ecoles-eco.ca et cliquez sur l'onglet « Ressources ».

POUR UNE EXPÉRIENCE « LIBRE ACCÈS WEB » BONIFIÉE

Si vous inscrivez officiellement votre école au programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais en mentionnant que vous utilisez le mode gratuit « Libre accès Web », nous pourrions ainsi mieux communiquer avec vous et vous offrir :

- De participer aux événements spéciaux de formation et de réseautage organisés au moins une fois par année par le Programme;
- Une inscription au bulletin électronique périodique Écoles écocitoyennes de l'Outaouais qui présente les initiatives inspirantes d'écoles éco-engagées;
- De donner une visibilité à votre école et à ses projets à travers nos divers moyens de communication.

Pour nous communiquer le fait que votre école suit son propre cheminement écocitoyen avec le mode « Libre accès Web », prière de remplir et de nous retourner le formulaire d'inscription que vous trouverez sous l'onglet « Le Programme », puis « Inscrire son école », dans le site Internet www.ecoles-eco.ca.

Notez bien : les écoles qui utilisent le mode « Libre accès Web » du Programme peuvent elles aussi obtenir une certification Arbre officielle. Les frais d'analyse du dossier de preuves et de vérification est de 124\$, taxes en sus, par demande de certification.



Accompagnement sans certification

Le mode Accompagnement sans certification est simple. La réalisation de 7 étapes (incluant l'inscription) et d'un projet communautaire donne un accès gratuit à la grande majorité des services du Programme (excluant les services réservés au mode Accompagnement avec certification).

Les écoles sont considérées participantes pour une période de deux années scolaires, à la suite de laquelle l'inscription doit être renouvelée.

➤ *Note: Les frais d'inscription sont de 100\$ pour les écoles publiques et de 485\$ pour les écoles privées.*

➤ *Note: Pour davantage d'informations sur l'inscription, veuillez consulter la sous-section Inscrire votre école: C'est facile! à la page 12.*

SERVICES ET OUTILS OFFERTS

Les écoles qui choisissent le mode de fonctionnement *Accompagnement sans certification* ont accès gratuitement **aux services et outils nommés à la page précédente** (voir les services du mode *Libre accès Web*) et **à une banque de 25 heures de services par année de participation au Programme**. Elles pourront utiliser ces heures pour obtenir gratuitement les services additionnels suivants:

- Ateliers et formations pour les élèves
- Conseils sur la gestion des matières résiduelles
- Conseils sur la gestion de l'énergie
- Conseils sur la gestion de l'eau
- Conseils sur l'éducation relative à l'environnement
- Conseils sur la naturalisation des terrains de l'établissement
- Conseils sur l'intendance et la protection d'habitats
- Activités de sensibilisation
- Appui à la gestion de projets environnementaux choisis par les écoles



Suite à votre inscription, l'équipe d'Écoles écocitoyennes viendra faire, en début d'année scolaire, une pesée des matières résiduelles générées par votre établissement.

Le but? Savoir précisément la quantité de matières résiduelles détournée du site d'enfouissement à votre école, c'est-à-dire la quantité de matières qui sera recyclée et/ou compostée. Il est ensuite plus facile pour votre école de se fixer des objectifs de réduction des déchets!

Comment parvenir à réduire vos déchets? En organisant des activités de sensibilisation ou en faisant appel aux services de l'équipe d'Écoles écocitoyennes pour donner des ateliers et des formations aux élèves sur la gestion des matières résiduelles. Nous viendrons également décortiquer, avec les élèves, le contenu des sacs à poubelle et des bacs à recyclage et compost de votre école lors de notre activité-choc « Disséquons nos déchets ».

Et alors? À la fin de l'année scolaire, nous effectuerons une deuxième pesée des matières résiduelles générées par votre établissement afin de vérifier si votre école a rencontré ses objectifs de réduction des déchets.

ON PREND EN CHARGE LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements associés aux services sont pris en charge par le Programme.

Donc, 1 heure de services est 1 heure entière de services!



Accompagnement avec certification

Le mode Accompagnement avec certification est également simple. Il nécessite la réalisation de 11 étapes faciles (les 7 étapes du mode Accompagnement sans certification et les 4 étapes supplémentaires du mode Accompagnement avec certification). Les écoles sont considérées participantes pour une période de deux années scolaires, à la suite de laquelle l'inscription doit être renouvelée. Cependant, la certification Arbre est valide pour les deux années scolaires suivant la date de l'obtention.

➤ *Note: Les frais d'inscription sont de 100\$ pour les écoles publiques et 485\$ pour les écoles privées.*

➤ *Note: Pour davantage d'informations sur l'inscription, veuillez consulter la sous-section Inscrire votre école: C'est facile! à la page 12.*

SERVICES ET OUTILS OFFERTS

Les écoles qui choisissent le mode de fonctionnement Accompagnement avec certification se voient également octroyer **une banque de 25 heures de services par année de participation au Programme** et ont **accès gratuitement à tous les services mentionnés plus haut** (voir mode Accompagnement sans certification p. 9).

De plus, puisque les écoles qui choisissent ce mode de fonctionnement ont des objectifs à atteindre, les services suivants sont ajoutés à ceux pouvant être obtenus avec la banque d'heures:

- Accompagnement approfondi, lorsque justifié, pour la réalisation d'un projet spécifique
- Aide à l'obtention de financement (recherche, révision de demande, conseils sur la rédaction, etc.)

ON PREND EN CHARGE LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements associés aux services sont pris en charge par le Programme.

Donc, 1 heure de services est 1 heure entière de services!



Comment fonctionne le mode *Accompagnement sans certification*?

Pour bénéficier de l'accompagnement, sans obtenir la certification, votre école doit exécuter les étapes suivantes. Ceci lui donne droit à 25 heures par année de services gratuits!

1. INSCRIRE VOTRE ÉCOLE: C'EST FACILE!

Pour inscrire votre école, vous pouvez remplir le formulaire en ligne, disponible sur le site Internet du Programme (www.ecoles-eco.ca), mais n'hésitez pas à nous contacter par téléphone. Un employé d'Enviro Éduc-Action se fera le plaisir de remplir le formulaire pour vous en quelques minutes.

Par la suite, votre école devra payer un frais d'inscription en faisant parvenir un chèque adressé à Enviro Éduc-Action à l'adresse suivante: Enviro Éduc-Action, Programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, 177, Prom. du Portage, 3e étage, Gatineau (Québec) J8X 2K4

FRAIS D'INSCRIPTION (TAXES EN SUS)

Type d'école	Libre accès web	Accompagnement SANS certification	Accompagnement AVEC certification
Écoles publiques	Gratuit	100\$	100\$
Écoles privées	Gratuit	485\$	485\$

CONSEIL


Appelez-nous pour votre inscription. C'est simple et rapide!

 Date limite pour l'inscription: 31 octobre



2. INCLURE L'ÉCOCITOYENNETÉ ET L'ENVIRONNEMENT DANS LE PLAN DE RÉUSSITE DE VOTRE ÉCOLE: ON S'ENGAGE!

Pour confirmer l'engagement de votre école au développement de l'écocitoyenneté de ses élèves et à la préservation de l'environnement, le programme Écoles écocitoyennes vous demande d'inclure des objectifs en ce sens dans votre plan de réussite. Vous pouvez nous faire parvenir une copie électronique de ce plan à l'adresse courriel au bas de la page.

 Document à fournir: Une copie du plan de réussite

3. COMMANDEZ LA FORMATION D'INTRODUCTION AU PROGRAMME POUR LE PERSONNEL: FAVORISER LE SUCCÈS!

Pour favoriser l'atteinte des objectifs, il est important de sensibiliser tous les enseignants et les membres du personnel et de les familiariser avec le fonctionnement du Programme, même si la plupart n'y participeront pas directement. Il n'y a rien de plus simple! Vous n'avez qu'à commander la formation correspondante d'Enviro Éduc-Action par téléphone, et nous nous chargerons de tout.

Vous avez la responsabilité de réserver une date pour cette formation dans les trois premiers mois de l'année scolaire et d'assurer la présence d'un maximum d'enseignants et de membres du personnel de votre établissement.

Pour connaître le contenu de la formation, veuillez consulter la section Ressources du site Internet du Programme (www.ecoles-eco.ca).

COMMENCER À PROFITER DES SERVICES!

APRÈS AVOIR RÉALISÉ LES ÉTAPES CI-DESSUS, VOTRE ÉTABLISSEMENT A MAINTENANT ACCÈS AUX SERVICES OFFERTS PAR LE PROGRAMME.



4. CRÉER LE COMITÉ ENVIRONNEMENTAL: LA PIERRE ANGULAIRE DES INITIATIVES!

Il est important que la responsabilité des initiatives environnementales ne soit pas assignée à une seule personne; c'est pourquoi l'existence d'un comité chargé d'assurer le succès de l'école est essentielle.

LE COMITÉ ENVIRONNEMENTAL ET LA PERSONNE-RESSOURCE

Bien qu'une personne-ressource doive être désignée pour faciliter la coordination et les communications avec Enviro Éduc-Action, le comité (dont les élèves) doit être le moteur du programme.

Comment savoir si trop de responsabilités ont été assignées à la personne-ressource? Si un départ soudain de cette personne affectait le rendement du comité et de l'établissement, cela voudrait dire qu'il serait bon de revoir la distribution des tâches.

Pour votre comité, nous vous recommandons la composition suivante: des élèves, des enseignants, un administrateur, des membres du personnel de soutien, un ou des concierges, un ou des représentants du conseil d'établissement, un ou des représentants du conseil « étudiant », un ou des représentants de la collectivité (p. ex. un membre du personnel de la garderie).

- ❗ Important: Puisque le Programme vise le développement de l'écocitoyenneté chez les élèves de la région, il est essentiel, pour continuer à y participer, que votre comité comprenne des élèves et que ceux-ci contribuent au processus décisionnel¹.
- 📄 Document à fournir: Une photo prise lors d'une réunion et une liste des membres indiquant leur rôle au sein de l'école (p. ex. élève, enseignant ou directeur).

CONSEIL

Encourager les élèves du comité à participer à des remue-méninges et traiter les idées moins réalistes avec le même respect que les idées plus réalistes.

VOUS NE VOULEZ PAS CRÉER UN NOUVEAU COMITÉ?

Vous pouvez assigner les responsabilités du comité environnemental à un comité déjà existant ou créer un sous-comité. Cependant, n'oubliez pas d'ajouter des élèves s'il n'y en a aucun dans l'entité existante.



QUE FAIT LE COMITÉ ENVIRONNEMENTAL?

- Il indique le chemin que l'école doit suivre pour développer l'écocitoyenneté au sein de sa communauté et pour améliorer son bilan environnemental.
- Il favorise la participation de tout le personnel et de tous les élèves.
- Il met en œuvre les initiatives environnementales de l'école (pour ce faire, il peut former des « Équipes environnement » pour effectuer le travail).

5. EFFECTUER UN BILAN ENVIRONNEMENTAL INITIAL DE L'ÉTABLISSEMENT: LE PROGRAMME ÉCOLES ÉCOCITOYENNES VOUS FACILITE LA TÂCHE!

Évidemment, pour diminuer les effets négatifs de l'école sur l'environnement et pour en augmenter les effets positifs, il faut dresser un portrait de la situation actuelle. Pour ce faire, un court exercice de bilan environnemental est prévu.

N'AYEZ CRAINTE!

L'équipe d'Écoles écocitoyennes de l'Outaouais se déplacera pour remplir avec votre comité environnemental une grille d'éléments à vérifier dans laquelle vous n'aurez qu'à cocher ou à entrer les données requises.

- ❗ Important: Les élèves du comité environnemental doivent participer à l'exercice de bilan environnemental, puisque cela les aide à comprendre l'ampleur de l'empreinte écologique de l'école. Pour le bon fonctionnement de l'exercice, ils doivent être aidés par le personnel de l'établissement.

📅 Date limite pour soumettre le bilan environnemental initial: 1er décembre

📄 Document à fournir: Une copie de la grille remplie.



ET VOILÀ! VOTRE ÉCOLE EST UNE PARTICIPANTE EN RÈGLE AU PROGRAMME ÉCOLES ÉCOCITOYENNES DE L'OUTAOUAIS! FÉLICITATIONS!

6. RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENVOYÉE AU SITE D'ENFOUISSEMENT: C'EST SIMPLE AVEC LE TRIO DE SERVICES « ADIEU DÉCHETS »!

- I. En début d'année scolaire, l'équipe d'Écoles écocitoyennes viendra peser les matières résiduelles générées par votre établissement avec l'aide du comité vert de votre école.
- II. Tout au long de l'année scolaire, divers ateliers et formations en lien avec la problématique de la gestion des déchets seront offerts aux élèves, enseignants et membres du personnel dans le but de les inciter à poser des gestes pour réduire leur quantité de déchets. Nous viendrons également décortiquer le contenu des vos sacs à poubelle et de vos bacs à recyclage et à compost lors de notre activité-choc « Disséquons nos déchets » qui se déroule devant tous les élèves de l'école.
- III. À la fin de l'année scolaire, nous effectuerons, avec l'aide du comité vert, une deuxième pesée des matières résiduelles générées par votre établissement afin de vérifier si votre école a réussi à diminuer la quantité de déchets qu'elle envoie au site d'enfouissement.

7. TRAVAILLER AVEC LA COMMUNAUTÉ: POUR SOLIDIFIER LE LEADERSHIP ÉCOCITOYEN!

Écoles écocitoyennes est un programme de développement de l'écocitoyenneté, un concept basé sur les relations entre les parties d'un tout (les humains, les autres animaux, les plantes, etc., concitoyens de la planète Terre) il est donc important que des liens soient créés entre la communauté et l'école. Ceci permettra notamment de favoriser l'implication des élèves dans cette même communauté et / ou de familiariser ceux-ci avec des organismes communautaires locaux à vocation environnementale. Les initiatives des écoles dans le domaine de la préservation de l'environnement pourront également s'en trouver facilitées.

Au cours de la période d'inscription de deux ans au sein du Programme, l'école doit soit:

- réaliser un projet environnemental dans la communauté (à l'extérieur des terrains de l'établissement) et publiciser ce projet en son sein (nous vous encourageons également à le publiciser dans les médias locaux)¹
- OU
- inviter des organismes de la communauté à réaliser un (ou plusieurs) projet relié à l'environnement au sein de l'école ou sur ses terrains et publiciser le projet et la participation de l'organisme en son sein².

¹ Tous les projets environnementaux sont acceptés. Les projets ne doivent pas obligatoirement être de grande envergure. Par exemple, le nettoyage annuel d'un milieu naturel près de l'établissement serait acceptable. En cas de doute sur l'admissibilité du projet dû à son envergure, n'hésitez pas à contacter Enviro Éduc-Action.

² Tous les projets environnementaux sont acceptés, cependant, ils doivent rejoindre une partie significative des élèves ou être visibles partout. Par exemple, un atelier donné par un organisme (autre qu'Enviro Éduc-Action) dans une seule classe serait refusé, mais une série d'ateliers donnée dans plusieurs classes pourrait être acceptée. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec Enviro Éduc-Action.



ET POURQUOI NE PAS FAIRE LES DEUX?

N'hésitez pas à conclure une entente réciproque avec un organisme! Par exemple: votre établissement aide l'organisme avec un des ses projets et l'organisme offre des formations gratuites en retour.

- Document à fournir: Une photo (ou des photos) du projet (montrant la participation des élèves et, pour la deuxième option, la participation de l'organisme [ou des organismes]) ainsi qu'une copie d'une publicité écrite ou d'un texte lu.

RÈGLE D'OR

Les élèves doivent participer à ces projets!

Quelles sont les étapes additionnelles pour le mode *Accompagnement avec certification*?

Pour obtenir la certification, votre école doit réaliser les étapes 1 à 7 telles que décrites dans la section précédente, puis effectuer les étapes suivantes.

8. PRÉPARER UN PLAN D'ACTION: ON S'ORGANISE!

Pour faciliter la mise sur pied et le succès des initiatives ainsi que la satisfaction aux critères de la certification, il est important de planifier les actions à l'avance et de sélectionner les personnes qui seront responsables de celles-ci. C'est pourquoi la création d'un plan d'action basé sur les résultats du bilan environnemental et sur les critères de la certification est nécessaire pour la participation au Programme.

Votre école est libre de créer son propre modèle de plan d'action, mais la gamme d'outils mis à votre disposition par Enviro Éduc-Action, dans la section Ressources du site Internet du Programme (www.ecoles-eco.ca), comprend un exemple qui peut être utilisé tel quel ou modifié à votre guise.

- Important: Les élèves doivent participer à la création du plan d'action!

- Document à fournir: Une copie du plan d'action.



9. METTRE LE PLAN D'ACTION EN ŒUVRE: ON MET LA MAIN À LA PÂTE!

Pour connaître les volets d'action sur lesquelles les écoles écocitoyennes doivent travailler et les critères qu'elles doivent respecter afin d'obtenir la certification, nous vous invitons à consulter le guide de la certification pour le type d'école approprié (primaire, secondaire ou centre d'éducation des adultes).

CONSEIL

N'hésitez pas à faire appel à nos services. Nous sommes là pour vous aider!

❗ Important: Encore une fois, les élèves doivent participer activement!

10. EFFECTUER LE BILAN ENVIRONNEMENTAL FINAL DE L'ÉTABLISSEMENT: LE PROGRAMME ÉCOLES ÉCOCITOYENNES VOUS FACILITE LA TÂCHE!

Après avoir réalisé les actions inscrites dans le plan, il est important de faire un suivi qui vous permettra (à l'aide du bilan environnemental initial) de comparer la situation de votre école avant et après la réalisation de celles-ci.

... et le Programme ne vous demande toujours pas de rédiger un rapport!

Il suffira de remplir une deuxième copie de la grille d'examen mentionnée plus haut.

Encore une fois, l'équipe d'Écoles écocitoyennes peut se déplacer pour vous aider à la compléter.

❗ Important: Les élèves du comité environnemental doivent participer à l'exercice de bilan environnemental final, puisque cela leur fait comprendre les résultats obtenus grâce à leurs actions. Pour le bon fonctionnement de l'exercice, ils doivent être aidés par le personnel de l'établissement.

Il est également fortement recommandé d'effectuer un certain degré de suivi au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs.

📄 Document à fournir: Une copie de la grille remplie.



11. ENVOYER LE BILAN ENVIRONNEMENTAL FINAL (ET LES PREUVES DEMANDÉES) POUR OBTENIR LA CERTIFICATION: ON CÉLÈBRE!

Évidemment, pour que le programme Écoles écocitoyennes puisse accorder à votre école la reconnaissance qu'elle mérite, nous devons vous demander de fournir quelques preuves. Par contre, nous avons pris soin de minimiser le travail associé à la production de celles-ci. La majorité des preuves demandées sont, en fait, des photos!

➤ *Note: Aucune formalité écrite à produire!*

Pour davantage de détails, nous vous encourageons à consulter le guide sur la certification pour le type d'école approprié (primaire, secondaire ou centre d'éducation des adultes). Vous y trouverez les preuves demandées pour chaque critère.

Ces documents peuvent nous être envoyés électroniquement à l'adresse courriel au bas de la page, en spécifiant le nom de votre école, ou par le compte de celle-ci sur le site Internet du Programme. Enviro Éduc-Action vous fera parvenir un accusé de réception puis communiquera avec votre école lorsque l'analyse de son dossier sera terminée.

VÉRIFICATION ALÉATOIRE SUR LES LIEUX

Parmi les écoles ayant demandé la certification, certaines seront choisies aléatoirement pour une vérification effectuée sur les lieux par un représentant du Programme.

**ET VOILÀ! VOTRE ÉCOLE A OBTENU LA
CERTIFICATION ARBRE! FÉLICITATIONS!**

N'OUBLIEZ PAS...

Les écoles participant au programme seront invitées à une ou des activités de formation ou de réseautage!



Quelle visibilité sera offerte à votre école?

Les écoles inscrites au mode Accompagnement sans certification ou au mode Accompagnement avec certification se verront offrir la visibilité suivante:

- un profil-école sur le site Internet du Programme;
- des mentions dans le bulletin d'Enviro Éduc-Action (plus de 2 300 abonnés) ainsi que dans les médias sociaux du Programme et/ou d'Enviro Éduc-Action (Facebook, Twitter) et
- au moins un communiqué de presse diffusé par Enviro Éduc-Action concernant un de vos projets environnementaux.

D'autres types de visibilité seront également offerts selon les possibilités se présentant au cours de la période de participation de l'école et de la période de validité de la certification, lorsque celle-ci est obtenue.

Pourquoi tenter d'obtenir la certification?

La liste des avantages d'une certification est longue, particulièrement puisque ces avantages peuvent varier selon les besoins et désirs de l'école. Voici quelques exemples des bénéfices potentiels:

- faire rayonner l'école en affichant sa réussite dans le domaine de l'écocitoyenneté et de l'environnement;
- reconnaître les efforts des élèves et du personnel;
- motiver les élèves et le personnel;
- augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance;
- afficher la conscience environnementale de l'école;
- éviter les accusations de fausse représentation;
- attirer davantage d'élèves¹ et
- contribuer à la création d'un effet d'entraînement en affichant son adhésion à un mouvement de développement de l'écocitoyenneté.

¹ Pour les écoles sujettes à une baisse de clientèle, les innovations pédagogiques, incluant les innovations liées à l'environnement, peuvent permettre aux écoles de se démarquer et d'attirer davantage d'élèves (Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, 2007). Hors, la certification Arbre permet aux écoles d'afficher le succès de ces innovations et donne un appui important à leur crédibilité en matière d'écocitoyenneté et d'environnement.



Bibliographie

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PROMOTION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT et RECYC-QUÉBEC (2007). Un environnement gagnant: Les facteurs de succès à l'intégration de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires: le cas de huit écoles québécoises, Montréal, Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). « école: domaine éducation > gestion de l'enseignement », Grand dictionnaire terminologique, < http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1299035 > (page consultée le 17 avril 2013).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2011). « écocitoyen: domaines appellation de personne et protection de l'environnement », Grand dictionnaire terminologique, < http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1299035 > (page consultée le 17 avril 2013).



Annexe

RÉCAPITULATION DES DOCUMENTS À FOURNIR

MODE DE FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT SANS CERTIFICATION

- Le formulaire d'inscription rempli (ce formulaire peut être rempli par téléphone avec un représentant du Programme).
- Une copie du plan de réussite de votre école avec les objectifs de développement de l'écocitoyenneté et de préservation de l'environnement.
- Liste des membres du comité environnemental identifiant leurs titres (p. ex. élève, parent, enseignant) et une photo d'une rencontre.
- Une copie remplie de la grille de contrôle servant de bilan environnemental initial.

MODE DE FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT AVEC CERTIFICATION

- Le formulaire d'inscription rempli (ce formulaire peut être rempli par téléphone avec un représentant du Programme).
- Une copie du plan de réussite de votre école avec les objectifs de développement de l'écocitoyenneté et de préservation de l'environnement.
- Liste des membres du comité environnemental identifiant leurs titres (p. ex. élève, parent, enseignant) et une photo d'une rencontre.
- Une copie remplie de la grille de contrôle servant de bilan environnemental initial Une copie du plan d'action.
- Les preuves demandées pour les différents critères de la certification.
- Une copie du bilan environnemental final.
- Des photos du projet (ou des projets) dans la communauté (montrant la participation des élèves et/ou des photos des projets avec la communauté (montrant la participation des élèves de l'organisme [ou des organismes]) ainsi qu'une copie d'une publicité écrite ou du texte d'une publicité orale.





